



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culture : budget

Question écrite n° 16820

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand se fait l'écho de la vive inquiétude exprimée par les directeurs d'entreprises artistiques et culturelles. Eu égard à l'évolution du budget de la culture et aux perspectives budgétaires pour 1995, ces derniers redoutent de graves conséquences sur tout le secteur des arts de la scène, de la création et de la diffusion, ainsi que sur tous les domaines de la culture, et craignent que cette situation mette en péril l'exercice de leurs missions et touche directement les personnels et la programmation de la saison 1994-1995. Il demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie est conscient des inquiétudes suscitées par les perspectives budgétaires pour 1995 au sein des entreprises artistiques culturelles. En l'état actuel de la négociation budgétaire, et sous réserve de confirmation définitive lors de la présentation officielle du projet de loi de finances aux assemblées, il ne peut qu'annoncer que les crédits d'intervention et de subventions aux établissements publics qui dépendent du ministère ne devraient pas diminuer dans le projet de loi de finances pour 1995.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16820

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3647

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4672